

AR Prefecture

017-200080091-20230414-D20230409-DE
Reçu le 17/04/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	16	16 + 1		

Délibération 2023_04_09 : la Taxe d'Aménagement (TA)

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Par courrier du 9 mars 2023, la communauté de communes Aunis Sud souhaite connaître notre taux de la taxe d'aménagement. Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la modification ou pas du taux de la TA, sachant que le taux de base est de 3% pour les communes de la CDC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (présents et procuration) :

- **Donne un avis favorable** pour le taux de 3% de la TA
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091-- 20230123 - 2023_04_09 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 17 / 04 / 2023
Rendu exécutoire le 17 / 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 14 avril 2023.
Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

